

DEPLIANT D'INFORMATION 2009-2010

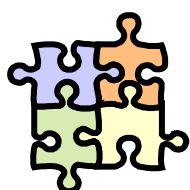
- Page 1 : Filières de formation initiale et continue.
- Pages 2-3 : Formations de la Ligue d'Auvergne.
- Page 4 : Caractère obligatoire des diplômes, aides.
- Feuilles centrales : Formulaires d'inscription.

RENSEIGNEMENT

Pascal GIRODET
CTF Formation
06 83 38 00 77
girodet.pk@orange.fr

TELECHARGEMENT

- Plaquette formation fédérale :
<http://www.ffkarate.fr>
- Infos formations Auvergne :
<http://ffkama.fr/auvergne>



FORMATION CONTINUE

La formation continue s'adresse aux enseignants déjà diplômés.
Les thèmes sont choisis en cohérence avec la politique fédérale de développement et en tenant compte des demandes formulées par les enseignants et par les stagiaires des saisons précédentes.

FORMATION INITIALE

	Conditions d'accès (pré-requis)	Inscription à la formation	Inscription à l'examen
BEES 2^{ème} degré	Formation spécifique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau technique minimum : 2 ^{ème} Dan depuis plus d'un an <input type="checkbox"/> Peut être obtenu avant la formation commune	Formation nationale FFKDA	DDJS* du domicile du candidat
	Formation commune <input type="checkbox"/> La ceinture noire n'est pas obligatoire	DDJS* du domicile du candidat	DDJS* du domicile du candidat
	Conditions générales <input checked="" type="checkbox"/> BEES 1 validé depuis au moins 2 ans <input checked="" type="checkbox"/> Certificat de secourisme		
BEES 1^{er} degré	Formation spécifique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau technique minimum : 1 ^{er} Dan depuis plus d'un an <input checked="" type="checkbox"/> Formation commune BEES 1 validée	• Soit Ecole Régionale des Cadres • Soit formation nationale FFK	DDJS* du domicile du candidat DIF : dispense de l'épreuve C
	Formation commune <input type="checkbox"/> La ceinture noire n'est pas obligatoire	DDJS* du domicile du candidat	DDJS* du domicile du candidat
	Conditions générales <input checked="" type="checkbox"/> Age minimum : 18 ans <input checked="" type="checkbox"/> Certificat de secourisme		
DIF	<input checked="" type="checkbox"/> Age minimum : 18 ans <input checked="" type="checkbox"/> Niveau technique minimum : Ceinture noire 1 ^{er} Dan <input checked="" type="checkbox"/> Certificat de secourisme <input checked="" type="checkbox"/> Licence FFKDA de la saison en cours	Ecole Régionale des Cadres DAF : Dispense de 14 h + 24 h	Ecole Régionale des Cadres
DAF	<input checked="" type="checkbox"/> Age minimum : 18 ans <input checked="" type="checkbox"/> Niveau technique minimum : Ceinture noire 1 ^{er} Dan <input checked="" type="checkbox"/> Certificat de secourisme <input checked="" type="checkbox"/> Licence FFKDA de la saison en cours	Ecole Régionale des Cadres	Ecole Régionale des Cadres
AFA	<input checked="" type="checkbox"/> Age minimum : 14 ans <input checked="" type="checkbox"/> Niveau technique minimum : Ceinture marron (1 ^{er} Kyu)	Ecole Régionale des Cadres	Ecole Régionale des Cadres

(*) DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (attention aux délais : clôture 2 mois avant l'examen)

Préparation et validation de l'ATTESTATION DE FORMATION D'ASSISTANT (AFA)

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU STAGE

- Etre licencié FFKAMA pour la saison en cours
- Posséder au moins 2 licences fédérales
- Etre au moins ceinture marron (1^{er} kyu)
- Age minimum : 14 ans

FORMATION



STRUCTURE



CALENDRIER PREVISIONNEL



8h sur une journée Connaissances pédagogiques élémentaires	Ecole Régionale des Cadres	<ul style="list-style-type: none"> • Stage à ARTENIUM (Dojo Régional - Ceyrat) Samedi 09/01/10 (9h-12h30 et 14h00-18h30)
--	----------------------------------	---

Attention : l'AFA n'est pas un diplôme d'enseignement autonome

Il permet de donner un statut à l'intérieur du club, notamment à des jeunes, qui veulent s'investir pour aider à l'encadrement. Mais en aucun cas un titulaire de l'AFA ne peut enseigner seul : la présence dans la salle d'un professeur titulaire d'un des diplômes d'enseignement autonome (DAF, DIF ou BEES) est obligatoire.

Inscription : voir formulaire ci-joint (date limite : 18/12/09)

Préparation et validation du DIPLOME D'ANIMATEUR FEDERAL (DAF)

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU STAGE

- Etre licencié FFKAMA pour la saison en cours
- Etre titulaire de l'AFPS ou de l'ancien BNS
- Etre ceinture noire 1^{er} dan
- Age minimum : 18 ans

FORMATION



STRUCTURE



CALENDRIER PREVISIONNEL



14h réparties en 2 UF sur un weekend <ul style="list-style-type: none"> • UF 1 : Pédagogie élémentaire • UF 2 : Connaissances élémentaires en réglementation 	Ecole Régionale des Cadres	<ul style="list-style-type: none"> • Stage à ARTENIUM (Dojo Régional - Ceyrat) Samedi 16/01/10 (9h-12h30 et 14h00-17h30) et Dimanche 17/01/10 (9h-12h30 et 14h00-17h30)
--	----------------------------------	---

24h de participation associative	Départements et/ou Ligue et / ou Fédération	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'encadrement, l'organisation ou l'arbitrage de compétitions sportives ou manifestations organisées par le Département ou la Ligue. • Participation aux stages d'experts fédéraux organisés par la Ligue ou la Fédération (il ne s'agit pas de stages privés).
---	---	---

Inscription : voir formulaire ci-joint (date limite : 18/12/09)

Préparation et validation du **DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FEDERAL (DIF)**

+ Préparation à la **PARTIE SPECIFIQUE KARATE DU BEES 1^{ER} DEGRE**

CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION

- Etre licencié FFKAMA pour la saison en cours
- Etre ceinture noire 1^{er} dan
- Age minimum : 18 ans

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS

- Certificat de secourisme
- Pour le DIF : 1^{er} dan homologué
- Pour le BEES 1 : 1^{er} dan homologué depuis un an

FORMATION



STRUCTURE



CALENDRIER PREVISIONNEL



<p>70h* de formation en Ecole des Cadres</p> <ul style="list-style-type: none"> • UF1 (40h) : Pédagogie (DAF : dispense de 10h) • UF2 (20h) : Environnement réglementaire, institutionnel et fédéral. (DAF : dispense de 4h) • UF3 (10h) : Anatomie, physiologie et biomécanique 	<p>Ecole Régionale des Cadres</p> <p>2 jours (dispensé si DAF)</p> <p>+</p> <p>6 jours</p> <p>+</p> <p>2 jours</p> <p>=</p> <p>14 jours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stage n°1/3 à ARTENIUM (Dojo Régional - Ceyrat) Samedi 30/01/10 à Dimanche 31/01/10 (9h-12h30 14h-17h30) <i>Les titulaires du DAF sont dispensés de ce stage</i> • Stage n°2/3 à ARTENIUM (Dojo Régional - Ceyrat)* Lundi 22/02/10 à Samedi 27/02/10 (9h-12h30 14h-17h30) <i>Ce stage de 6 jours est situé pendant la 2^{ème} semaine des vacances scolaires de Pâques, qui est également une semaine de vacance universitaire. (*) Sauf le 27/02 : à La Roche-Blanche (à 10 min. en voiture d'Arténium)</i> • Stage n°3/3 à ARTENIUM (Dojo Régional - Ceyrat) Samedi 24/04/10 à Dimanche 25/04/10 (9h-12h30 14h-17h30)
<p>24h de « participation associative »</p> <p>(Titulaires du DAF : dispensés)</p>	<p>Départements et/ou Ligue et / ou Fédération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'encadrement, l'organisation ou l'arbitrage de compétitions sportives ou manifestations organisées par le Département ou la Ligue. • Participation aux stages d'experts fédéraux organisés par la Ligue ou la Fédération (il ne s'agit pas de stages privés).
<p>Certificat de secourisme PSC1 (Nouvelle appellation) SAUF SI DEJA TITULAIRE (PSC1 ou appellations antérieures : AFPS, BNS)</p>	<p>Organisme habilité (Sécurité civile, Croix Rouge, Pompiers ...)</p>	<p>A voir avec l'organisme choisi : La seule obligation est que la formation et la validation du diplôme doivent avoir lieu avant le contrôle final du DIF.</p>
<p>(*) Dispenses et allègements pour certaines UF.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Pour les candidats possédant certaines qualifications des dispenses et allègements existent (voir la brochure FFKDA de réglementation des formations) • Il est obligatoire de fournir les justificatifs (diplômes et attestations).

Inscription : voir formulaire ci-joint (date limite : 08/01/10)

FORMATION CONTINUE

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Etre licencié FFKDA pour la saison en cours
- Etre enseignant déjà diplômé ou inscrit à l'Ecole des Cadres

THEME



INTERVENANT



CALENDRIER PREVISIONNEL



A définir*	A définir*	<ul style="list-style-type: none"> • Stage à ARTENIUM (Dojo Régional - Ceyrat) Samedi 12/06/10 et/ou* Dimanche 13/06/10
------------	------------	---

(*) Inscription : un courrier spécifique sera envoyé plus tard aux clubs

Caractère obligatoire des diplômes

On ne peut enseigner le Karaté ou les Arts Martiaux Affinitaires sans être titulaire d'un diplôme, même s'il s'agit d'une activité bénévole. Il s'agit d'une obligation imposée par la loi, qui sanctionne le non respect de ces dispositions.

ENSEIGNEMENT BENEVOLE :

- L'AFA n'est pas un diplôme d'enseignement en autonomie : un enseignant titulaire d'un des diplômes supérieurs dans la filière doit obligatoirement être présent lors du cours.
- Le DAF et le DIF sont des diplômes d'enseignement autonome, mais à titre strictement bénévole (ce qui n'exclut pas les défraiements, sur justificatifs et dans la limite de ce qui est admis à ce titre par le cadre légal en France).

ENSEIGNEMENT CONTRE REMUNERATION

Si on enseigne contre rémunération (que l'on soit professionnel, « semi-professionnel », ou rémunéré occasionnellement) et quelque soit la forme de la rémunération (vacation, salaire, honoraires, etc.) le BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif) est obligatoire.

Le BEES comporte 2 parties :

- La partie « tronc commun » (commune à tous les sports : connaissances plus générales)
La formation à cette partie est assurée directement par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (voir page 3)
- La partie « spécifique » (particulière à chaque sport : connaissances spécifiques)
La formation à cette partie est assurée par les fédérations de chaque sport.

Les degrés du BEES :

- Le BEES 1^{er} degré donne la qualification pour enseigner en club.
- Le BEES 2^{ème} degré donne la qualification pour le perfectionnement d'athlètes ou la formation de cadres.

Possibilités d'aides financières

- La Ligue d'Auvergne aide déjà tous les stagiaires car le prix payé par les élèves ne correspond pas au coût réel de formation (la différence étant assumée par la Ligue).
- Les associations sportives peuvent rembourser des frais de formation, dans la mesure de leurs possibilités. A condition d'être agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports elles peuvent bénéficier de financements CNDS (demande annuelle à faire à la DDJS).
- L'Ecole des Cadres étant un organisme de formation déclaré, il est possible de suivre la préparation au BEES 1 dans le cadre des congés formation.